Arnaque achat véhicule pro VS particulier

Par GaelleLoup

Bonjour,
Je me trouve dans un cas un peu particulier. J'ai mis en vente un véhicule (Scénic avec 270 000 km pour 1000 ?) en parfait état de fonctionnement, CT OK, jamais eu de problème avec.
Un professionnel me contacte et me rachète le véhicule, 2 heures après être reparti il m'appelle pour me dire que la boite de vitesse est HS et que soit il casse la vente (donc je me retrouve avec un véhicule HS et sans l'argent) soit je dois lui rembourser 500 ? pour participer aux frais de réparation.
Cette panne on y croit pas du tout, mais ce vendeur est à 2 heures de chez moi, impossible d'aller vérifier. Ce professionnel appartenant à la communauté des gens du voyage il me menace si on ne trouve pas de solution. Je ne sais pas comment faire....
Avez vous des pistes de solutions ?
Merci à tous

Par Indigo

Bonjour GaelleLoup,

Pour info :

1°) - Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

2°) - Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

(art. 1353 Code Civil)

Cordialement,

Par GaelleLoup

Donc il peut rompre la vente... étant professionnel il a toute facilité à rendre le véhicule non roulable (rendre HS la boite) et nous faire assumer la faute....(en vice caché)

Par Indigo

Pour info :

Il convient de vérifier que l'acquéreur n'a pas effectué de modifications sur le véhicule et qu'il l'entretient de façon convenable et appropriée.

Ces différents éléments doivent apparaître lors de l'expertise de recherche de vice caché.

Vous ne pouvez en aucun cas être tenu pour responsable de quelconque intervention effectuée sur le véhicule après la vente.

Cordialement,

Par jpgroussard

Bonjour GaelleLoup,

c'est une arnaque très connue que la communauté évoquée utilise systématiquement sans être inquiétée, elle n'a peur de rien ou personne, gouvernement compris. Je vous conseille de leur rendre les 500 euros.
Cdlt

Par janus2

Donc il peut rompre la vente... étant professionnel il a toute facilité à rendre le véhicule non roulable (rendre HS la boite) et nous faire assumer la faute....(en vice caché)

Bonjour,
Justement, son statut de professionnel lui empêche tout recours en vice caché. En effet, la jurisprudence reconnait qu'un acheteur professionnel est capable d'expertiser un véhicule avant de l'acheter et qu'il est censé découvrir tous les défauts.
Ne cédez donc pas sur cette menace...

Par GaelleLoup

Merci beaucoup pour vos réponses,
Ca nous donne un peu plus d'assurance pour ne pas plier à sa demande.
(Aujourd'hui on a eu 15 appels en absence et 4 sms de menace) si ca persiste nous irons à la gendarmerie.
Encore merci à vous tous.